

CANDIAC . CHÂTEAUGUAY . DELSON . LA PRAIRIE LÉRY . MERCIER . SAINT-CONSTANT . SAINT-ISIDORE SAINT-MATHIEU . SAINT-PHILIPPE . SAINTE-CATHERINE

AVIS PUBLIC MRC DE ROUSSILLON

SÉANCE DU CONSEIL 23 FÉVRIER EN PRÉSENTIEL

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Roussillon que la séance du Conseil du 23 FÉVRIER 2022 de la MRC de Roussillon se tiendra publiquement.

Dans le cadre des allègements aux mesures sanitaires permises par les autorités publiques en lien avec la COVID-19, les membres du Conseil de la MRC de Roussillon siègeront en personne et en présence du public à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Roussillon le 23 février 2022 à 17 h, à la salle du Conseil de la MRC au 260 B, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, seront obligatoires pour le public :

- Le passeport vaccinal
- Le port du masque en tout temps
- La désinfection des mains.

Si vous présentez des symptômes tels que fièvre, toux, difficultés respiratoires ou perte d'odorat soudaine sans congestion nasale avec ou sans perte de goût, nous vous prions de ne pas vous présenter.

L'ordre du jour de la séance sera diffusé en ligne (https://roussillon.ca/seances-du-conseil-et-<u>conseil-des-maires/seances-du-conseil/</u>) le vendredi précédant la réunion.

Donné à Saint-Constant, ce 14 février 2022

Colette Tessier

Directrice services administratifs et financiers

Greffière-trésorière adjointe